



filmer pendant les heures de travail

Par **patbois**, le 17/03/2011 à 12:29

bonjour je travail dans une société d une quinzaine de personnes et notre patron a fait installer des caméras dans l atelier dans le dépôt extérieur dans le magasin et cela est très pénible de se sentir surveiller en permanence a t il le droit d agir de cette façon merci de me répondre cordialement

Par **P.M.**, le 17/03/2011 à 13:16

Bonjour,
Déjà toute installation de vidéo surveillance doit faire l'objet d'une installation à la CNIL...
D'autre part, il faudrait savoir s'il y a des représentants du Personnel dans l'entreprise et s'ils ont été consultés car la surveillance des salariés doit être proportionnée avec le but recherché et nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées...